

**DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

**Sous-direction C
BUREAU C3**

**INSTRUCTION N° 84-86-B1
du 4 juin 1984**

(Texte publié au *Bulletin officiel de la Comptabilité publique*)

Cette instruction a été modifiée par les instructions suivantes :

n° du
n° du
n° du
n° du

Cette instruction a été abrogée par l'instruction :

n° du

VERSEMENT AU PROFIT DES TRANSPORTS EN COMMUN

ANALYSE

*Extension à certaines communes, agglomérations ou districts urbains
Modification de taux*

DOCUMENTS A ANNOTER

Instruction n° 85-073-E1 du 20 septembre 1972.	Instruction n° 79-8-B1 du 23 janvier 1979.
Instruction n° 74-106-B-R1 du 17 juillet 1974.	Instruction n° 79-43-B1 du 29 mars 1979.
Instruction n° 74-158-B du 9 décembre 1974.	Instruction n° 79-117-B1 du 20 août 1979.
Instruction n° 75-43-B1 du 21 mars 1975.	Instruction n° 79-190-B1 du 19 décembre 1979.
Instruction n° 75-60-B1 du 29 avril 1975.	Instruction n° 80-72-B1 du 1 ^{er} avril 1980.
Instruction n° 75-86-B1 du 27 juin 1975.	Instruction n° 82-21-B1 du 21 janvier 1982.
Instruction n° 76-79-B1 du 11 mai 1976.	Instruction n° 82-74-B1 du 26 avril 1982.
Instruction n° 76-121-B1 du 12 août 1976.	Instruction n° 83-84-B1 du 2 mai 1983.
Instruction n° 77-4-B1 du 11 janvier 1977.	Instruction n° 83-113-B1 du 10 juin 1983.
Instruction n° 78-23-B1 du 26 janvier 1978.	Instruction n° 83-169-B1 du 5 septembre 1983.
Instruction n° 78-82-B1 du 18 mai 1978.	Instruction n° 83-200-B1 du 3 novembre 1983.
Instruction n° 78-114-B1 du 31 juillet 1978.	

Est notifié, ci-après en annexe, le texte de la circulaire n° B6-B60 en date du 16 avril 1984 relative au versement destiné aux transports en commun.

Messieurs les comptables voudront bien faire application des dispositions contenues dans cette circulaire.

Le directeur de la Comptabilité publique,
Pour le directeur de la Comptabilité publique :

Le sous-directeur,
Guy SALLERIN.

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

DIFFUSION
GT
48

RGP	PGT	TPG	TGAP	TGC	TGE	SR
ACSR	BA	EPA	EPI	EPSC	SIA	

ANNEXE

à l'Instruction n° 84-86-B1
du 4 juin 1984

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DU BUDGET

CIRCULAIRE N° B6-B60
en date du 16 avril 1984 relative au versement destiné aux transports en commun

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,

à Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'État.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il convient de modifier, selon les indications suivantes, les circulaires diffusées par mon administration en ce qui concerne le champ d'application du versement de transport :

COMMUNES CONCERNÉES	DATE D'EFFET	TAUX de versement
<i>Agglomération de Valenciennes (59)</i>		
Artres		
Aulnoy-lès-Valenciennes		
Bouchain		
Bruay-sur-Escaut		
Condé-sur-Escaut		
Crespin		
Douchy-les-Mines		
Escaudain		
Escautpont		
Famars		
Fresnes-sur-Escaut		
Haspres		
Helesmes	1 ^{er} décembre 1981	1 %
Hordain		
La Sentinelle		
Lieu-Saint-Amand		
Lourches		
Maing		
Neuville-sur-Escaut		
Onnaing		
Petite-Forêt		
Prouvy		
Quarouble		
Quiévreachain		
Raismes		

COMMUNES CONCERNÉES	DATE D'EFFET	TAUX de versement
Saint-Amand-les-Eaux		
Valenciennes		
Vieux-Condé		
Abscon		
Beuvrages		
Denain		
Estreux		
Haulchin		
Haveluy		
Hergnies		
Marly		
Herin		
Rouvignies		
Saultain		
Curgies et Thiant	1 ^{er} décembre 1981	1 %
Sebourg		
Mastaing		
Wailers		
Bellaing et Oisy		
Noyelles-sur-Selle		
Preseau		
Rœulx		
Saint-Saulve		
Trith-Saint-Léger		
Vicq		
Wavrechain-sous-Denain		
Anzin		
Hasnon		
Odomez		
Thivencelles	1 ^{er} septembre 1983	1 %
<i>Villeneuve-Saint-Germain (02)</i>	1 ^{er} octobre 1983	0,50 %
<i>Agglomération de Montluçon (03)</i>		
Montluçon	1 ^{er} juillet 1983	0,50 %
Désertines		
Domérat		
Lavault-Sainte-Anne	1 ^{er} octobre 1983	0,50 %
Prémilhat		

COMMUNES CONCERNÉES	DATE D'EFFET	TAUX de versement		
<i>District de Laval (53)</i>				
Laval	1 ^{er} octobre 1983	0,30 %		
Saint-Berthevin				
Bonchamp				
Changé				
<i>District de Villefranche-sur-Saône (69)</i>				
Arnas	1 ^{er} novembre 1983	0,10 %		
Gleizé				
Limas				
Villefranche				
<i>Commune de Marignane (13)</i>	1 ^{er} janvier 1984	0,50 %		
<i>Ville d'Évreux (27)</i>				
Évreux	1 ^{er} juillet 1983	0,50 %		
Gravigny	1 ^{er} juillet 1984	0,50 %		
Arnières-sur-Iton				
Saint-Sébastien-de-Morsent				
<i>Agglomération de Saint-Nazaire (44)</i>				
Saint-Nazaire	1 ^{er} juillet 1983	0,50 %		
Trignac	1 ^{er} mars 1984	0,50 %		
<i>Bassin de Longwy (54)</i>				
Haucourt	1 ^{er} avril 1984	0,50 %		
Herserange				
Hussigny				
Longlaville				
Longwy				
Mexy				
Mont-Saint-Martin				
Rehon				
Saulnes				
Thil				
Villiers-la-Montagne				
Villerupt				
<i>Agglomération amiénoise (80)</i>				
Amiens			1 ^{er} mars 1975	1 %
Cagny	1 ^{er} avril 1984	1 %		
Camon				
Longueau				
Rivery				
Salon-de-Provence	1 ^{er} juillet 1984	0,50 %		

Par délibération du 10 mai 1983, le syndicat mixte des transports en commun de l'aire urbaine de Belfort (90) a décidé de porter, à compter du 1^{er} janvier 1984, le taux de versement de transport de 0,80 % à 0,90 %.

Par délibération du 21 décembre 1983 le syndicat intercommunal de l'agglomération chambérienne (73) a décidé de porter le taux du versement de transport de 0,60 % à 0,70 % à compter du 1^{er} janvier 1984.

Par délibération du 28 novembre 1983 le district urbain de Hénin-Carvin (62) a décidé de le ramener, pour la période du 1^{er} avril 1984 au 30 juin 1984 le taux du versement de transport de 1 % à 0,10 %.

Par délibération du 24 juin 1983 le district urbain de Poitiers (86) a décidé de porter, à compter du 1^{er} octobre 1983, le taux du versement de transport de 0,75 % à 1 %.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du Budget,

Par empêchement du directeur du Budget :

Le sous-directeur,

Bertrand DE GALLÉ.